

MAUPERTUIS, PIERRE LOUIS MOREAU DE

Éloge de monsieur de Montesquieu.

Hambourg
1755

EOD – Millions of books just a mouse click away! In more than 10 European countries!



Thank you for choosing EOD!

European libraries are hosting millions of books from the 15th to the 20th century. All these books have now become available as eBooks – just a mouse click away. Search the online catalogue of a library from the eBooks on Demand (EOD) network and order the book as an eBook from all over the world – 24 hours a day, 7 days a week. The book will be digitised and made accessible to you as an eBook.

Enjoy your EOD eBook!

- Get the look and feel of the original book!
- Use your standard software to read the eBook on-screen, zoom in to the image or just simply navigate through the book
- *Search & Find*: Use the full-text search of individual terms*
- *Copy & Paste Text and Images*: Copy images and parts of the text to other applications (e.g. word processor)*

* Not available in every eBook.

Terms and Conditions

With the usage of the EOD service, you accept the Terms and Conditions provided by the library owning the book. EOD provides access to digitized documents strictly for personal, non-commercial purposes. For any other purpose, please contact the library.

- Terms and Conditions: <http://books2ebooks.eu/odm/html/nls/en/agb.html>

More eBooks

Already more than 30 libraries in over 12 European countries offer this service.
More information is available at <http://books2ebooks.eu>



32.2.

Biogr.

Fr.

o

D

E L O G E
DE MONSIEUR
DE MONTESQUIEU.
PAR
M. DE MAUPERTUIS.



A HAMBOURG,

M. DCC. LV.

ÉLOGE

DE MONSIEUR

DE MONTESQUIEU

PAR

M. DE MONTESQUIEU

A HAMBOURG

M. DCC. LXX.

D
les
ap
au
qu
de
ét
co
ti
en
de
la
no
p



E L O G E
DE MONSIEUR
DE MONTESQUIEU.

C E N'EST point l'usage de faire dans cette Académie l'éloge des Académiciens étrangers que nous perdons : ce seroit en quelque sorte usurper les droits des Nations auxquelles ils ont appartenu. Mais il est des hommes si fort au-dessus des hommes de chaque nation, qu'aucune n'a plus de droit que les autres de se les approprier : ils semblent n'avoir été donnés qu'à l'univers.

Nous reclamerons donc ici un bien commun, dont une partie nous appartient. Si quelque chose pouvoit nous empêcher d'entreprendre l'éloge de M. de MONTESQUIEU, ce ne seroit que la grandeur du sujet & le sentiment de notre insuffisance. Toutes les Académies qui ont eu l'honneur de le posséder ne

4 ELOGE DE MR.

manqueront pas de rendre le même honneur à sa mémoire, & s'en aquiteront mieux que nous. Mais nous avons cru qu'on ne sçauroit trop parler, ni parler dans trop de lieux d'un homme qui a tant fait d'honneur à la science & à l'humanité; qu'on ne sçauroit trop présenter l'image de M. de MONTESQUIEU, dans un siècle sur-tout où tant de gens de Lettrés paroissent si indifférens sur les mœurs, où ils ont voulu persuader, & n'ont peut-être que trop persuadé que les qualités de l'esprit & celles du cœur devoient être séparées, si même elles n'étoient pas incompatibles. Qu'ils se retracent M. de MONTESQUIEU. Quand ils verront tant de vertus réunies dans l'homme dont l'esprit fut le plus juste & le plus sublime; quand ils verront les mœurs les plus pures jointes aux plus grandes lumières, ils penseront peut-être que les vices ne sont que la fuite de l'imperfection de l'esprit.

CHARLES DE SECONDAT, Baron de la Brede & de Montesquieu, naquit dans le Château de la Brede à trois lieues de Bordeaux le 18 Janvier 1689, d'une ancienne famille noble de Guyenne. Son troisieme ayeul JEAN de SECONDAT, Sieur de Roques, avoit été maitre d'hôtel de Henri I., Roi de Navarre. Jeanne, fille de ce Roi, Reine de Na-

DE MONTESQUIEU. 5

Navarre, & femme d'Antoine de Bourbon, par un acte du 2 Octob. 1561, fait présent à JEAN de SECONDAT de dix mille livres, pour acheter la terre de Montesquieu.

JACOB DE SECONDAT, fils de JEAN, fut Gentilhomme ordinaire de la chambre de Henri II, Roi de Navarre, qui fut Henri IV, Roi de France. Ce Prince érigea en Baronie la Seigneurie de Montesquieu, „ voulant, dit-il, recon-
„ noître les bons, fideles & signalés ser-
„ vices qui nous ont été faits par lui &
„ par les siens.

JEAN GASTON DE SECONDAT, second fils de JACOB, fut Président à mortier au Parlement de Guyenne.

Son fils JEAN-BAPTISTE, un des plus beaux génies de son tems, & un des plus grands Magistrats, posséda cette charge après lui: il perdit un fils unique, & laissa ses biens & sa charge à son neveu CHARLES DE SECONDAT, auteur de *l'Esprit des Loix*. Passons rapidement sur toutes ces Anecdotes dont la mémoire de M. de Montesquieu a si peu de besoin, & venons à lui.

Le pere de CHARLES, qui après avoir servi avec distinction, avoit quitté le service, se donna tout entier à l'éducation de son fils.

Ce fils dès sa plus grande jeunesse avoit

6 ELOGE DE MR.

fait une étude immense du Droit Civil; & ses talens perçant de tous côtés avoient produit un Ouvrage dans lequel il entreprenoit de prouver, que l'idolâtrie de la plupart des Payens ne méritoit pas un châtement éternel. M. de MONTESQUIEU, Auteur avant le tems d'un Ouvrage rempli d'esprit, eut encore avant le tems la prudence de le supprimer.

Il fut reçu Conseiller au Parlement le 24 Fevrier 1714, & Président à mortier le 13 Juillet 1716. Se trouvant à Paris en 1722, il fut chargé de présenter les remontrances que le Parlement de Bordeaux faisoit, à l'occasion d'un nouvel impôt sur les vins. M. de MONTESQUIEU se fit écouter favorablement; mais après son départ l'impôt supprimé reparut bientôt sous une autre forme.

En 1725, il fit l'ouverture du Parlement par un discours dont l'éloquence & la profondeur firent voir de quoi il étoit capable dans ce genre. Mais une autre Compagnie l'attiroit à elle. Une Académie nouvellement fondée à Bordeaux, n'avoit eu garde de laisser échapper M. de MONTESQUIEU. Il y étoit entré dès 1716, & avoit réformé cette Compagnie dès sa naissance, en lui marquant des occupations plus dignes que celles que son établissement lui avoit destinées.

Tout

Tout grand qu'est l'exercice de la Magistrature, dont M. de MONTESQUIEU étoit revêtu, il s'y trouvoit resserré. Il falloit une plus grande liberté à son génie. Il vendit sa charge en 1726: & l'on ne pourroit le justifier sur ce qu'il faisoit perdre par-là si, en quittant une place où il interprétoit & faisoit observer les Lois, il ne se fut mis plus en état de perfectionner les Lois mêmes.

En 1728, M. de MONTESQUIEU se présenta pour la place de l'Académie Françoisé vacante par la mort de M. de SACY. LES LETTRES PERSANNES, qui avoient paru dès 1721 avec le plus grand succès, étoient un assés bon titre; mais la circonspection avec laquelle s'accordent les places dans cette Compagnie, & quelques traits trop hardis de cet Ouvrage, rendoient le titre douteux. M. le Cardinal de FLEURY, effrayé de ce qu'on lui en avoit rapporté, écrivit à l'Académie, que le Roi ne vouloit pas qu'on y admit l'Auteur des LETTRES PERSANNES. Il falloit renoncer à la place, ou desavouer le Livre. M. de MONTESQUIEU déclara qu'il n'en étoit jamais dit l'Auteur, mais qu'il ne le desavoueroit jamais. Et M. le Maréchal d'ETREES s'étant chargé de faire valoir cette especes de satisfaction, M. le Cardinal de FLEURY lut les

3 ELOGE DE MR.

LETTRES PERSANNES, les trouva plus agréables que dangereuses; & M. de MONTESQUIEU fut reçu (*).

Quelques mois après M. de MONTESQUIEU commença ses voyages, & partit avec Mylord WALDGRAVE son intime ami, Envoyé d'Angleterre à la Cour de Vienne. Il y fit assidûment sa cour au Prince EUGENE. L'un jouissoit de la vuë du plus grand Guerrier du siecle, l'autre de la conversation de l'homme du siecle le plus spirituel & le plus aimable.

De Vienne il parcourut la Hongrie, partie de l'Europe qui a si peu tenté la curiosité des Voyageurs, & qui par-là n'en mérite que plus l'attention d'un voyageur Philosophe. M. de MONTESQUIEU écrivit un Journal exact de cette partie de ses voyages.

Il rentra dans le monde par Venise, où il trouva le Comte de BONNEVAL, cet homme si célèbre par ses aventures, par ses projets, & par ses malheurs: un spectacle digne d'un tel Observateur.

Prenant sa route par Turin, il arriva à Rome, où il vit avec les yeux d'un homme de goût, que la nature n'a accordé que rarement aux Philosophes les merveilles de l'antiquité, & celles qui y ont

* Le 24 Janv. 1728.

DE MONTESQUIEU. 9

ont été ajoutées par les Michel-Anges, les Raphaëls, les Titiens. Mais plus curieux de voir les grands Hommes que les prodiges de l'Art, il se lia étroitement avec le Cardinal de POLIGNAC, alors Ambassadeur de France (*), & avec le Cardinal CORSINI, depuis Pape sous le nom de CLEMENT XII.

M. de MONTESQUIEU revenant par la Suisse, suivit le cours du Rhin; & après s'être arrêté quelque tems en Hollande, passa en Angleterre. C'étoit là proprement le terme de ses voyages: c'étoit là qu'il devoit trouver tant de grands Hommes, à la tête desquels nous mettrons cette Reine digne de la conver-

sa-
* Il fut toujours ami de M. le Cardinal de POLIGNAC, & rendit justice à ses talens avec cette critique délicate qui ne blesse point, parceque l'estime y domine: voici ce qu'il m'écrivit

L'Anti-Lucrece du Cardinal de POLIGNAC paroit, & il a eu un grand succès: c'est un enfant qui ressemble à son pere: il décrit agréablement & avec grace, mais il décrit tout & s'amuse partout: j'aurois voulu qu'on en eut retranché environ deux mille vers; mais ces deux mille vers étoient l'objet du culte de N. comme les autres, & on a mis à la tête de cela des gens qui connoissent le latin de l'Enéide, mais qui ne connoissent pas l'Enéide. N. . . est admirable; il m'a expliqué tout l'Anti-Lucrece, & je m'en trouve fort bien: Pour vous, je vous trouve encore plus extraordinaire: vous me dites de vous aimer, & vous savez que je ne puis faire autre chose.

10 ELOGE DE MR.

fation de NEWTON & de LOCKE, & qui ne trouva pas moins de plaisir dans celle de MONTESQUIEU. Ce fut là que méditant sur les ressorts de ce Gouvernement qui réunit à la fois tant d'avantages qui paroissent incompatibles, M. de MONTESQUIEU trouva ce qui pouvoit lui manquer de matériaux pour les grands Ouvrages que contenoit son esprit.

Dès qu'il fut de retour en France, il se retira à la Brede pour jouir du fruit de ses travaux, & bien plus encore des richesses de son propre fond. Là pendant deux ans ne voyant que des Livres & des arbres, plus à lui-même & par conséquent plus capable de tout, il écrivit ses *considerations sur les causes de la grandeur des Romains & de leur décadence*, qui parurent en 1733. Il avoit eu dessein d'y joindre un Livre sur le gouvernement d'Angleterre qui étoit fait alors; quelques reflexions l'en détournèrent, & ce Livre excellent partout, a trouvé cependant une place encore plus convenable dans l'Esprit des Loix.

Le succès du livre sur les ROMAINS ne pouvoit manquer d'encourager encore un homme rempli de tant de grandes choses: M. DE MONTESQUIEU ne voyoit plus qu'un Ouvrage à faire; mais quelque étendue qu'eussent ses lumières &

ses

ses vûës, elles lui sembloient s'y perdre : il ne se croyoit point capable del'exécuter : Ses amis, qui connoissoient mieux ce qu'il pouvoit que lui même, le déterminèrent : il travailla à l'ESPRIT DES LOIS ; & en 1748 cet Ouvrage parut.

J'ai remis jusqu'ici à parler des Ouvrages de M. de MONTESQUIEU, parce que les autres n'ont été pour ainsi dire que le commencement de celui-ci : C'étoient comme les degrés de ce magnifique Temple qu'il élévoit à la félicité du genre humain. Quel bonheur qu'un homme si propre à porter la lumière partout, se soit uniquement appliqué à la science la plus utile de toutes !

Nous ne craignons point de regarder ici comme appartenant à cette science le premier Ouvrage de M. DE MONTESQUIEU, quoique bien des gens n'ayent pris d'abord, & ne le prennent peut-être encore aujourd'hui que pour un Ouvrage d'agrément. Il est sans doute rempli d'agrémens : mais ce n'est pas là ce qui en fait le prix, ni ce que l'Auteur s'y est proposé : ç'a été de peindre l'homme dans deux points de vuë des plus opposés. Un Persan à Paris, frappé de nos vices & de nos ridicules, les expose à ses amis en Perse, les compare à ce qu'il croit de plus raisonnable dans les mœurs

de son païs ; & le Lecteur n'y trouve que des vices & des ridicules différens.

Quoique cet Ouvrage porte sur les mœurs en général, l'Auteur semble s'être étendu sur l'amour au-delà de ce qu'exigeoit le plan de son Livre. Le Persan ne développe-t'il point avec trop de finesse les sentimens de l'amour d'Europe? Ne peint-il point avec des traits trop enflammés l'amour d'Asie dans ses plaisirs, dans ses fureurs, & jusque dans son anéantissement? Les gens sensibles se plaindront dans ces peintures peut-être trop vives : le Lecteur sévère les pardonnera dans un premier Ouvrage : le Philosophe trouvera peut-être que la passion la plus violente de toutes, celle qui dirige presque toutes les actions des hommes, n'occupe point trop de place dans un Livre dont l'homme est l'objet.

Malgré la préférence que M. de MONTESQUIEU donnoit à cette science des mœurs sur les autres sciences, on trouve dans son livre des réflexions philosophiques qui font juger de quoi l'Auteur eut été capable, s'il eut voulu se borner à ce genre. Avec quelle clarté, avec quelle précision il explique dans un livre les grands principes de la Physique moderne! Avec quelle profondeur expose-t'il dans une autre, les spéculations de la Métaphysique! Il n'appartient qu'aux
plus

plus grands génies de saisir toujours juste les principes de toutes choses. Un esprit qui ne voit pas pour ainsi dire tout, tout à la fois, n'y sçauroit jamais parvenir. Lors même qu'il aura acquis beaucoup de connoissances dans quelque partie, comme ses connoissances ne feront pas toutes au même degré, il entamera sans le vouloir des détails qu'il ignore, & s'y trouvera au dépourvu. Les Philosophes qui ont fait les systêmes les plus heureux, n'y sont parvenus qu'après une multitude de phénomènes laborieusement rassemblés, & comparés les uns aux autres. Un génie assés vaste par un espece de sens Philosophique, franchissant les détails, se trouve tout d'un coup aux grands objets, & s'en rend maître. Newton ni Leybnits, resserrés dans un même nombre de pages que M. de MONTESQUIEU, n'en auroient pas dit davantage, & ne se seroient jamais mieux exprimés. Combien en cela M. de MONTESQUIEU differe-t'il de ces Auteurs, qui par une passion ridicule de prétendre à tout, ayant chargé leur esprit d'études trop fortes pour eux, & affaibli leur imagination sous des objets trop étrangers pour elle, nous ont donné des ouvrages où l'on découvre à tout moment les lacunes de leur sçavoir, tombent ou bronchent à chaque pas?

Quant au style des LETTRES PER-

14 ELOGE DE MR.

SANNES, il est vif, pur, & étincelant partout de ces traits que tant de gens regardent aujourd'hui comme le principal mérite dans les Ouvrages d'esprit; & qui, s'il n'est pas leur principal mérite, cause du moins leur principal succès. Jamais on ne vit tant de sagesse avec tant d'agrémens, tant de sens condensé dans si peu de mots. Ce n'est pas ici un bel-Esprit, qui après les plus grands efforts n'a été qu'un Philosophe superficiel, c'est un Philosophe profond qui s'est trouvé un très bel-Esprit.

Après avoir considéré les effets des passions dans l'homme, pour ainsi dire, isolé, M. DE MONTESQUIEU les considéra dans ces grandes collections d'hommes qui forment les nations, & choisit pour cela la nation la plus fameuse de l'Univers, les Romains. S'il est si difficile de découvrir & de suivre l'effet des passions dans un seul homme, combien l'est-il encore davantage de déterminer ce qui résulte du concours & de l'opposition des passions de tout un Peuple; surtout si, comme il est nécessaire, l'on considère encore la réaction des autres Peuples qui l'environnent! L'esprit, à quelque degré qu'il soit, ne suffit point pour cela; le raisonnement y a continuellement besoin de l'expérience: il faut une connoissance parfaite des faits, ce sçavoir
la-

laborieux, si rarement joint à la subtilité de l'esprit.

Pour un écrivain qui ne s'attacheroit qu'aux faits les plus singuliers, ou qui contrasteroit le plus avec les autres; qui se permettroit d'en faire un choix; de les joindre, de les séparer à son gré; enfin de sacrifier au frivole avantage de surprendre ou d'amuser, la dignité & la vérité de l'histoire; pour un tel écrivain il n'y a point de système qui ne soit possible: ou plutôt il n'a qu'à imaginer son système, & prendre dans l'histoire de quoi le soutenir. M. de MONTESQUIEU étoit bien éloigné de ce genre de Roman: une étude suivie & complète de l'Histoire l'avoit conduit à ses réflexions; ce n'étoit que de la suite la plus exacte des événemens qu'il tiroit les conséquences les plus justes. Son Ouvrage si rempli de raisonnemens profonds est en même tems un abrégé de l'Histoire Romaine, capable de réparer ce qui nous manque de Tacite, ou ce qui manquoit dans Tacite. En transposant les tems de ces deux grands hommes, & les accidens arrivés à leurs ouvrages, je ne sçai si Tacite nous auroit aussi bien dédommagé de ce qui nous manqueroit de MONTESQUIEU.

M. de MONTESQUIEU dans son premier ouvrage peignit l'homme dans sa maison, ou dans ses voyages. Dans le second,

second, il fit voir les hommes réunis en société ; comment ces sociétés se forment, s'élevent & se détruisent. Ces deux ouvrages le conduisirent à un troisième, le plus important de tous ceux qu'un Philosophe peut entreprendre, à son Traité de L'ESPRIT DES LOIS. Non que je croie que M. de MONTESQUIEU, lorsqu'il écrivit ses LETTRES PERSANNES, se fut proposé cette gradation ; mais c'est que l'ordre des choses & le caractère de son esprit l'y portoiert. Un tel génie qui s'attache à un objet, ne sçauroit s'arrêter à une seule partie ; il est entraîné par la connexion qu'elle a avec les autres, à épuiser le tout sans efforts, & peut-être sans s'en appercevoir ; il met dans ses études l'ordre même que la nature a mis dans le sujet qu'il traite.

L'homme, soit qu'on le suppose seul, soit qu'on le considère en société, n'a pour but que son bonheur. Mais l'application de ce principe universel est bien différente dans l'un ou dans l'autre de ces deux états. Dans le premier, le bonheur de l'homme se bornant à lui seul, lui seul considère ce qui peut le rendre heureux ou malheureux, & le cherche ou le fuit malgré tout ce qui peut s'y opposer. Dans le second, le bonheur de chaque homme se trouvant combiné avec celui des

autres, il ne doit plus chercher ou fuir que dans cette combinaison ce qui peut le rendre heureux ou malheureux.

Nous ne parlerons point des Loix que devrait suivre un homme seul sur la terre; elles seroient bien simples, & se rapporteroient immédiatement & uniquement à lui; ni de celles que chaque homme devrait suivre là où il n'y auroit aucune société; les lois alors ne différoient gueres de celles que devrait suivre l'homme supposé seul. Chacun alors ne devrait considérer les autres hommes, que comme des animaux dont il auroit peu d'avantages à retirer, & beaucoup à craindre. Toute la différence de sa conduite dans l'un & dans l'autre de ces deux cas ne viendroit que du plus grand nombre de périls auxquels il seroit exposé; ces deux cas heureusement n'existent point. Dès qu'il y a eu des hommes, il y a eu des sociétés: & les Peuples les plus sauvages que nous connoissons ne sont point des bêtes féroces: ils ont leurs lois, qui ne diffèrent de celles des autres Peuples, que par le plus ou le moins de sagesse de leurs Législateurs. Tous ont senti que chaque particulier doit une partie de son bonheur au bonheur de la société qu'il forme. Mais cette partie, qu'il cede peut être plus grande ou plus petite par rapport à l'avantage qu'il en retire lui-même.

même, & par rapport à ce qui en résulte pour le bonheur public. Elle pourroit être telle, que le particulier perdit beaucoup sans que le bonheur public fut accru. Il y a mille manières de faire cette distribution : la maxime de sacrifier le plus petit nombre au plus grand a des exceptions & des règles. Si le tort que souffriroit chaque partie d'une République pour procurer au chef ou aux chefs de plus grandes commodités, est capable de rendre un gouvernement vicieux ; le tort que souffriroit le petit nombre, & même un seul homme, pourroit être tel, qu'il ne faudroit pas à ce prix acheter la commodité de tous. On peut considérer le bonheur & le malheur comme les Géometres considèrent la quantité qu'ils distinguent en positive & négative : & dire, que le bonheur réel de la société est la somme qui reste après la déduction faite de tous les malheurs particuliers.

Par cette exposition du principe, que nous regardons comme le fondement de toutes les Lois, nous sommes obligés de laisser voir que nous osons différer du sentiment de M. de MONTESQUIEU : & cette crainte nous auroit imposé silence, si la différence qui est entre nous s'étendoit plus loin qu'à la seule spéculation : mais tout ce qui fuit de son principe fuit également du nôtre : nous ne dif-

différons que dans l'ordre de nos idées : Il est parti d'un principe établi par plusieurs grands hommes pour fondement de toutes les Lois, tant Politiques que Civiles, d'un certain rapport d'équité, que nous sentons peut-être mieux que nous ne pourrions le définir. Sans examiner si ce rapport d'équité se trouve primordialement gravé dans nos ames, ou si, comme de célèbres Philosophes l'ont prétendu, il n'y est entré que par l'éducation, & par l'habitude de Lois déjà établies, il me semble que dans l'un ni dans l'autre cas, ce n'est point ce qu'on doit prendre pour le principe fondamental des Lois; ce principe est trop obscur, trop susceptible de différentes interprétations, laisseroit trop d'arbitraire au Législateur. Et quand même le rapport d'équité auroit été mis dans la plus grande évidence, ce principe pour déterminer les hommes auroit-il jamais la force de celui que nous avons posé, de celui du plus grand bonheur? Celui-ci quand il ne seroit pas antérieur à tous les autres, ne seroit-il pas toujours le plus puissant; & le véritable motif de toutes les actions des hommes? Nous reconnoissons tous une Providence: & dès qu'il en est une, il faut que la révélation, l'équité naturelle, & le principe du plus grand bonheur conduisent à la même législa-

gillation. Une dispute plus longue sur la priorité des motifs seroit vaine.

Ce principe du plus grand bonheur est si universel, que non-seulement il devoit régler le sort de chaque partie d'une même République, mais il devoit encore être la règle de toutes les Républiques, prises ensemble, ce qu'on appelle le *Droit des Gens*. Le genre humain n'est qu'une grande société dont l'état de perfection seroit, que chaque société particulière sacrifiait une partie de son bonheur pour le plus grand bonheur de la société entière. Si aucun homme n'a jamais eu un esprit assez vaste ni une puissance assez grande pour former cette société universelle, dans laquelle se trouveroit la plus grande somme de bonheur, le genre humain y tend cependant toujours: & les guerres & les Traités ne sont que les moyens dont il se sert pour y parvenir. Vraisemblablement ces moyens seront toujours les seuls: ce sera ainsi que la nature aura soin du bonheur de la totalité du genre humain: c'est assez pour le Législateur, s'il peut pourvoir au bonheur de la petite partie qui lui en est confiée.

D'ailleurs chaque Peuple, chaque Nation qui a sa forme de Gouvernement, ses Lois, & ses mœurs, est naturellement portée à les préférer à toutes les autres. Il semble donc que pour le plus grand bonheur même du genre humain
cha-

chaque Législateur ne doit avoir en vue que d'affurer à son pais l'état le plus constant & le plus durable; de le mettre également à l'abri de la crainte de se voir entamer, & de la tentation de s'agrandir.

Le Problème que le Législateur a donc à résoudre est celui-ci: *Une multitude d'hommes étant rassemblée, lui procurer la plus grande somme de bonheur qu'il soit possible.* C'est sur ce principe que doivent être fondés tous les systèmes de législation.

Dieu ayant donné les premières Lois aux hommes, ces Lois sans doute étoient celles qui devoient répandre dans la société la plus grande somme de bonheur. Et malgré tous les changemens arrivés dans l'état du monde, ces Lois sont encore nécessaires pour la procurer, & se retrouvent dans toutes les législations raisonnables. Mais ce petit nombre de Lois faites pour un peuple simple, qui venoit de sortir de la main de Dieu, ne suffiroient plus pour des hommes qui se sont aujourd'hui tant écartés de ce premier état. Les vices multipliés, les sociétés différemment formées, ont rendu nécessaires des Lois nouvelles: & il s'est trouvé dans chaque Nation des hommes assez supérieurs aux autres pour entreprendre de leur prescrire ces Lois: Quoique si l'on examine celles que les
Légis-

flateurs les plus célèbres ont proposées ; on les trouve souvent bien défectueuses.

Toutes les formes de Gouvernement se réduisent d'abord à deux principales ; à la Monarchie, qui est le Gouvernement d'un seul, & à la république, qui est le Gouvernement de plusieurs. Mais chacune de ces premières divisions reçoit tant de modifications, qu'on peut dire qu'il y a autant de différentes formes de Gouvernement, qu'il y a de Gouvernemens ; on y trouve tous les degrés possibles depuis le Despotisme absolu jusqu'à la Démocratie parfaite. Pour chaque état, cependant il y aura toujours deux sortes de Lois. Les unes regardent le Gouvernement même, considéré comme individu, & sont ce qu'on appelle : *le Droit Politique* : les autres regardent les Citoyens ; assurent leur état, régulent leurs devoirs, & forment le *Droit Civil*. Dans la multitude & la variété infinie des différentes formes de Gouvernement, qui pourroit entreprendre de trouver les Lois Politiques qui formeroient le meilleur Gouvernement de tous ! Dans chaque Gouvernement il ne seroit peut-être pas plus facile de prescrire les Lois Civiles qui rendroient les sujets les plus heureux. M. DE MONTESQUIEU étoit trop éclairé pour se croire capable de remplir entièrement l'un ou l'autre de ces objets :

jets : là où la nature de la chose le permettoit, il a donné des principes : ailleurs il s'est borné aux réflexions, & à approcher le plus qu'il étoit possible d'un but auquel il n'est pas permis d'atteindre.

Entre toutes les nuances possibles qui se trouvent dans les différentes formes de Gouvernement, il en faut distinguer trois principales : la Démocratie, où le pouvoir est partagé également entre tous : la Monarchie, où le pouvoir est réuni dans un seul, mais modéré & réglé par les Lois : & le Despotisme, où le pouvoir est réuni dans un seul, sans Lois & sans bornes. Chacun de ces Gouvernemens inspire aux Citoyens un certain esprit, un certain genre de motifs qui lui est propre, qu'on peut appeller le ressort de l'Etat. Dans la Démocratie, ce ressort est la vertu ; dans la Monarchie, c'est l'Honneur ; sous le Despotisme, c'est la crainte. Ces trois motifs se modifieront les uns avec les autres dans toutes les formes de Gouvernement intermédiaires : mais chaque motif y dominera plus ou moins, selon que l'Etat approchera plus ou moins de celle des trois Constitutions à laquelle il appartient. C'est de là que M. de MONTESQUIEU tire toutes les regles applicables à chaque nature de Gouvernement ; la solution de ce qui dans chacun pourroit sur-

pren-

prendre ; la connoissance de ces avantages, de ses défauts, de ses ressources. Cette seule remarque est plus lumineuse & plus utile que plusieurs gros Livres que nous avons sur le Droit Politique & sur le Droit Civil.

Depuis la premiere page du Livre de M. de MONTESQUIEU jusqu'à la dernière, on voit le caractère de son ame, l'amour de l'humanité, le desir de son bonheur, le sentiment de la liberté. La seule peinture qu'il fait du Despotisme Asiatique, de cet affreux Gouvernement, où l'on ne voit qu'un maître & des esclaves, est peut-être le meilleur remède ou le meilleur préservatif contre un tel mal. On voit la même sagesse dans ses conseils pour préserver la Démocratie de cette licence à laquelle tend une trop grande égalité.

On peut considérer M. de MONTESQUIEU comme un de ces sages qui ont donné des Lois aux Peuples ; & cette comparaison ne fera tort ni aux Solons ni aux Lycurgues. Mais il paroît encore ici comme Magistrat de ces derniers tems, où la complication des Lois a rendu l'exercice de la Jurisprudence si embarrassé, qu'il ne seroit peut-être pas plus difficile de former une législation nouvelle, que de bien faire observer les Lois telles qu'elles sont aujourd'hui. Ce seroit

feroit une belle entreprise que de faire seulement un bon choix des différentes Lois que les différens tems, les différens lieux, les différens progrès dans le bien & dans le mal ont fait naître. La seule Jurisprudence des François est aujourd'hui un mélange des anciennes Lois Gauloises, de celles des Francs, de celles des Romains. Mais chaque Province de ce grand Royaume ayant appartenu à différens Maitres, a fait différemment ce mélange; & de-là resultent encore mille variétés dans la Jurisprudence de chacune. Les Rois, en réunissant ces Provinces sous leur obeissance, n'ont point voulu les priver d'une législation à laquelle elles étoient accoûtumées, & dont elles regardoient la conservation comme leur plus grand privilege. On ne voyoit point assés clair que la législation à laquelle on auroit pû les soumettre fût préférable à la leur.

Indépendamment de ce qu'on pourroit faire de nouveau, il y auroit un choix à faire entre toutes ces Lois, qui formeroit un corps de législation le meilleur de tous. Nos plus grands hommes en ont trop senti les difficultés pour l'entreprendre. Ils se sont contentés d'apporter des remedes particuliers aux défauts de chaque Loi, à mesure qu'ils les découvroient. Le tems & le cours naturel

B

turel

A/A

tuel des choses ont fait à peu près ici ce qu'ils font dans tous les Arts. Ce qui étoit défectueux ou même barbare dans son origine, a été perfectionné par l'expérience: les Lois d'un système de législation, qui ne quadroient point avec celles du système dans lequel on les transportoit, s'en sont rapprochées; les Lois faites pour prévenir & punir les desordres, ont été corrigées par les desordres mêmes.

La complication des Lois a nécessairement compliqué la forme judiciaire. Et dans quelques pays de l'Europe cette forme est devenue si importante, qu'on peut dire qu'elle fait une partie de la Loi même. On ne sent que trop les inconvéniens qui doivent naître de tant de formalités; le moindre est le délai dans l'exercice de la Justice: elles ruinent souvent le plaideur, & absorbent toujours une partie de la capacité du Juge. Il seroit sans doute à souhaiter qu'on pût les retrancher, ou les rendre plus simples; & c'est une des premières idées qui se présente au Législateur. Mais ces formalités, considérées sous un autre aspect, conservent la liberté du Citoyen, & par là deviennent respectables: si l'on y change quelque chose, ce ne doit donc être qu'avec la même circonspection qu'on toucheroit

aux

aux Lois mêmes. M. de MONTESQUIEU, dans l'exercice de la Magistrature d'un grand Royaume, avoit reconnu cet effet des formalités; au prix duquel les délais & les dépenses & tous les inconvénients qu'elles entraînent, ne lui paroissent rien. Lorsqu'il s'agit de conserver ou de faire perdre au Citoyen sa vie, son honneur ou ses biens, l'excès de précautions superflues est moins à craindre que l'omission d'une seule précaution nécessaire.

S'il étoit possible de former le meilleur systême de législation, quels talens ne faudroit-il pas voir réunis dans ceux qui entreprendroient un pareil ouvrage! La science universelle des Lois, la connoissance de leur effet, l'expérience de la maniere dont on les observe, dont on les élude, dont on les viole: tout cela encore seroit inutile, si le plus grand fond d'esprit philosophique n'en faisoit usage. Mais si un tel systême étoit jamais formé, ce seroit à l'autorité d'en faire la Loi universelle; de faire comprendre l'avantage de cette nouvelle législation, ou en tout cas de la faire observer. Il est des occasions où le Souverain peut voir si évidemment le bonheur d'un Peuple, qu'après avoir voulu l'éclairer, il doit le faire obéir.

Comme le plan de M. de MONTESQUIEU renfermoit tout ce qui peut être utile au genre humain, il n'a pas oublié cette partie essentielle qui regarde le Commerce, les Finances, la Population; science si nouvelle parmi nous, qu'elle n'y a point encore de nom. C'est chez nos voisins qu'elle est née: & elle y demeura jusqu'à ce que M. MELON lui fit passer la mer. Ce n'est point dans ce moment l'amitié qui m'aveugle, ni la mémoire d'un Ami, qui est mort entre mes bras: mais je ne craindrai point de mettre son *Essai Politique sur le Commerce* au rang de ce qu'il y a de mieux en ce genre dans le Livre de l'ESPRIT DES LOIS. Cette science négligée, ou plutôt entièrement omise par les anciens, est une de celles qui demande le plus de pénétration & le plus de justesse; elle est sans contredit une des plus utiles. Ses problèmes, plus compliqués que les problèmes les plus difficiles de la Géométrie & de l'Algèbre, ont pour objet la richesse des Nations, leur puissance, & leur bonheur. Le même amour du bien public, qui fit entreprendre à M. de MONTESQUIEU son ouvrage, avoit porté M. MELON à donner le sien: des lumières égales lui avoient assuré le même succès. Ces deux hommes eurent le même genre d'étude, les

les p
de l
ciété
amis
Si
QU
gilla
heur
don
fieur
tres
me
trou
lés
pur
y p
exa
un
une
app
fero
lati
hon
C
une
L' l
de
titre
a c
éto
tou
vo

les mêmes talens, les mêmes agrémens de l'esprit, vécutent dans les mêmes sociétés, & malgré tout cela furent toujours amis.

Si l'ouvrage de M. de MONTESQUIEU n'est pas ce systême de législation qui rendroit les hommes les plus heureux, il contient tous les matériaux dont ce systême devoit être formé. Plusieurs y sont déjà mis en œuvre: les autres y sont contenus: ils y sont, non comme les métaux & les pierres précieuses se trouvent dans leurs mines, séparés & mêlés de matières hétérogenes: ici tout est pur, tout est diamant, ou or. Ce qu'on y pourroit désirer, ce seroit un ordre plus exact, qui formât de toutes ces parties un tout, qui ne laissât pas quelques-unes briller hors de leur place, qui les appropriât toutes à l'ouvrage. Mais ce seroit alors ce systême parfait de législation, qui ne sçauroit être l'ouvrage des hommes.

Cette dispersion de matières fit dire à une personne de beaucoup d'esprit, que L'ESPRIT DES LOIS, n'étoit que de *l'Esprit sur les Lois*. Je ne sçai si le titre que M. de MONTESQUIEU a donné à son Livre est celui qui lui étoit le plus propre: mais ce Livre sera toujours celui qui contient ce qu'on pouvoit dire de mieux sur les Lois.

36 ELOGE DE MR.

Il est tel ouvrage, composé dans les Universités, auquel un enchaînement de propositions a donné un air de profondeur & de méthode, qui ne vaut pas un seul Chapitre de L'ESPRIT DES LOIS: où après avoir traité longuement & pesamment des matieres que M. de MONTESQUIEU a épuisées en ne paroissant que les effleurer, on ne les a qu'à peine effleurées. Et quant à ce prétendu ordre que ces Auteurs ont cru mettre dans leurs ouvrages, ce n'est le plus souvent que parce qu'ils ne voyoient pas si bien que M. de MONTESQUIEU, qu'ils ont lié des choses qu'il a laissé séparées.

Nous ne dissimulerons point qu'il nous semble que M. de MONTESQUIEU, pour expliquer les causes des variétés qu'on observe dans les mœurs des différens peuples, dans leurs Lois, dans leur forme de gouvernement, dans leur Religion même, avoit trop donné au climat, au degré de chaleur, à l'air qu'on respire, aux alimens dont on se nourrit; & que quelques raisonnemens sur lesquels il veut appuyer ses explications, n'avoient pas toute la force qu'il leur suppose. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce principe physique a lieu jusqu'à un certain point: & que quand M. de MONTESQUIEU en auroit éten-

étendu l'influence au-delà de ses véritables limites, il n'a jamais mérité certains reproches qu'on a voulu lui faire. Une fausse philosophie, actuellement trop commune, met en danger les Philosophes les plus sages : elle veut les attirer à elle en rapprochant ses opinions des leurs, ou les rendre odieux en tenant les dévots tellement en garde contre elle, qu'ils croient l'apercevoir là où elle n'est pas.

M. de MONTESQUIEU avoit fait peu de cas des Critiques Philosophiques & Littéraires; la raison étoit assés forte pour le défendre. Il ne pouvoit pas tant compter sur elle contre ce nouveau genre de censure. Il en connoissoit la valeur, lorsqu'elle porte à faux, mais il en craignoit les effets. Il étoit l'homme qui ne devoit pas même être soupçonné. Il eut sur cela des inquiétudes, dont j'ai été le témoin & le dépositaire. Il n'étoit pas menacé de moins, que de voir condamner son Livre, & d'être obligé à une retractation ou à des modifications toujours fâcheuses. Cependant après bien des menaces, un long examen, & des réflexions plus judicieuses, la Sorbonne le laissa tranquille. Comment auroit-elle pû persuader, que celui qui faisoit tant de bien à la société put nuire à la religion!

Ce fera un opprobre éternel pour les Lettres que la multitude de critiques qui parurent contre l'ESPRIT DES LOIS. Il fut presque toujours attaqué avec injustice ; mais quelque fois avec indécence. Après qu'on eut manqué à ce qu'on devoit à la raison, on manqua aux égards dûs à l'homme le plus respectable. M. de MONTESQUIEU fut déchiré par ces vautours de la littérature, qui ne pouvant se soutenir par leurs productions, vivent de ce qu'ils arrachent des productions des autres. Il éprouva aussi les traits cachés de cet espece d'ennemis qu'un autre motif rend plus cruels & plus dangereux ; qui ne sçavoient voir le mérite sans envie, & que la supériorité de M. de MONTESQUIEU désespéroit. Le sort singulier d'une critique de l'ESPRIT DES LOIS mérite qu'on en parle. L'Auteur s'étoit donné beaucoup de peine pour composer contre M. de MONTESQUIEU un gros ouvrage qui alloit paroître : ses amis lui conseillèrent de relire l'ESPRIT DES LOIS : il le lut : la crainte & le respect le firent ; & son ouvrage fut supprimé.

Quelques plumes excellentes prirent la défense de M. de MONTESQUIEU : & quand il n'auroit pas trouvé ces défenseurs, il étoit en droit de mépriser ; il dai-

daigna répondre: Quoiqu'il n'ait point avoué une *Défense de l'Esprit des Loix*, qui parut, on ne sçauroit l'attribuer à un autre qu'à lui, parce qu'elle est digne de lui.*

Il n'eût pas été moins facile à reconnoître dans un dialogue entre SILLA & EUCRATES; dans son LYSIMAQUE, & dans son TEMPLE DE GNYDE; ouvrage d'un genre différent, mais rempli de tant de charmes, qu'il semble composé sur l'autel de la Déesse: forti de la plume de M. de MONTESQUIEU, il prouve que la sagesse ne proscriit point la volupté.

Il seroit trop tard pour nous excuser de nous être tant étendus sur ces ouvrages: peut-être même trouveroit-on que nous n'avons pas besoin d'excuse. Un excellent Ecrivain a dit, que la vie des Philosophes ne devoit être que l'histoire de leurs travaux. Je n'excepte que celle de ces hommes qui nous ont donné des exemples de vertu, aussi précieux que leurs Ouvrages.

Auffitôt que S. M. P. m'eut confié
l'Ad-

* Il ne me cacha point qu'il en étoit l'Auteur. Voici ce qu'il m'écrivoit. *Made. d'Aiguillon m'envoya demander pour vous ma Défense de l'Esprit des Loix, & ne m'ayant donné pour cela qu'un quart d'heure, je n'ai pu vous envoyer qu'un exemplaire broché. &c.*

l'administration de son Académie, je crus ne pouvoir rien faire de plus propre à augmenter son lustre que d'y proposer M. de MONTESQUIEU. L'Académie sentit ce qu'elle gaignoit dans une telle acquisition, & M. de MONTESQUIEU reçut cette distinction avec la plus vive sensibilité. Pour moi, je tachois encore de m'acquitter d'une obligation. Je lui devois l'honneur que l'Académie Françoisé m'avoit fait de m'admettre: sans l'illusion que son amitié pour moi lui avoit causée, & sans celle qu'elle m'avoit causée à moi même, je ne me fusse jamais présenté pour entrer dans une Compagnie, dont ma médiocrité, & le genre de mes études me tenoient également éloigné. Quelle différence donc se trouvoit ici! M. de MONTESQUIEU m'avoit fait obtenir une véritable grace, je ne pouvois lui procurer qu'une justice qui lui étoit due.

Il regarda cependant son association à notre Académie comme une faveur des plus précieuses, par l'admiration qu'il avoit pour le Monarque qui la protege & qui l'anime. Voici comme il m'exprimoit ses sentimens: Une Lettre de M. de MONTESQUIEU, fut-elle la plus familiere & la plus négligée, est une

une piece qu'on fera toujours bien - aise
de trouver partout.

MONSIEUR *mon très cher &
illustre confrère.*

*Vous aurés reçu une Lettre de moi
datée de Paris. J'en reçus une de
vous datée de Potzdam : comme vous
l'aviez adressée à Bordeaux, elle a
resté plus d'un mois en chemin; ce
qui m'a privé très longtems du véri-
table plaisir que je ressens toujours
lorsque je reçois des marques de votre
souvenir. Je ne me console point en-
core de ne vous avoir point trouvé
ici; & mon cœur & mon esprit vous y
cherchent toujours. Je ne scaurois vous
dire avec quel respect, avec quels sen-
timens de reconnoissance, & si j'ose le
dire, avec quelle joye j'apprends par
votre Lettre la nouvelle, que l'Aca-
démie m'a fait l'honneur de me nom-
mer un de ses membres: il n'y a que
votre amitié qui ait pû lui persuader
que je pourrois aspirer à cette place.
Cela va me donner de l'émulation pour*

valoir mieux que je ne vaux; & il y a longtems que vous auriez vû mon ambition si je n'avois craint de tourmenter votre amitié en la faisant paroître. Il faut à présent que vous acheviés votre ouvrage, & que vous me marquiez ce que je dois faire en cette occasion, à qui & comment il faut que j'aye l'honneur d'écrire, & comment il faut que je fasse mes remercimens. Conduisez-moi, & je serai bien conduit. Si vous pouvés dans quelque conversation parler au Roi de ma reconnoissance, & que cela soit à propos, je vous prie de le faire. Je ne puis offrir à ce grand Prince que de l'admiration, & en cela même je n'ai rien qui puisse presque me distinguer des autres hommes.

Je suis bien fâché de voir par votre Lettre, que vous n'êtes pas encore consolé de la mort de Monsieur votre Pere : j'en suis vivement touché moi-même; c'est une raison de moins pour nous pour espérer de vous revoir. Pour
moi

moi, je ne sçai si c'est une chose que je dois à mon être physique, ou à mon être moral; mais mon ame se prend à tout. Je me trouvois heureux dans mes terres, où je ne voyois que des arbres, & je me trouve heureux à Paris au milieu de ce nombre d'hommes qui égalent les sables de la mer. Je ne demande autre chose à la terre que de continuer à tourner sur son centre: je ne voudrois pourtant pas faire avec elle d'aussi petits cercles que ceux que vous faisiez quand vous étiez à Tornea. Adieu mon cher & illustre ami. Je vous embrasse un million de fois.

à Paris ce 25 Novemb. 1746.

M. de MONTESQUIEU n'étoit pas seulement un de ces hommes dont les talens honorent une Académie; ses vertus, & la considération qu'elles lui avoient attirée, l'y rendoient encore plus utile. Lorsque l'Académie Françoisé eut à remplir la place de M. l'Archêveque de Sens, tous les suffrages s'alloient réunir pour un homme qui avoit donné les plus fortes preuves du mérite académi-

que. Mais dans cent ouvrages excellens, il s'en étoit trouvé un, seul fruit malheureux de la jeunesse de l'Auteur. Ce n'étoit cependant point un de ces écarts phrénétiques, où l'on ose attaquer la Divinité, ou déchirer les hommes: c'étoit un petit Poëme qu'Horace & Petrone auroient avoué, mais dans lequel les moeurs étoient trop peu respectées. M. de MONTESQUIEU, alors Directeur de l'Académie, reçut ordre de se rendre à Versailles; & le Roi lui dit; qu'il ne vouloit point que PYRON fut élu. M. de MONTESQUIEU en rendit compte à l'Académie; mais en même tems il instruisit une Dame, protectrice des talens parce qu'elle les a tous, du mérite & de la mauvaise fortune de celui que l'Académie ne pouvoit plus songer à admettre. Dans une Lettre qu'il écrivit à Made. la Marquise de POMPADOUR il en fit une peinture si vive, que deux jours après M. PYRON reçut une pension de cent pistoles, dont la bonté du Roi consolait le mérite, que sa justice ne lui avoit point permis de récompenser autrement.

Cette considération si justement acquise dont jouissoit M. de MONTESQUIEU faisoit qu'ayant abdiqué la magistrature & s'étant par son genre de vie éloigné des affaires, son cœur tou-
jours

jours citoyen, sa vaste connoissance des Loix, lui faisoient toujours prendre un vif intérêt à tout ce qui regardoit la gloire ou la félicité de la Nation, & donnoient un grand poids à ses sentimens. Il franchissoit alors les opinions particulieres des Compagnies dont il avoit été membre, & voyoit les choses en homme d'Etat. En 1751, lorsqu'il fut question des immunités Ecclesiastiques, il ne crut point qu'il fallût ôter au Clergé un privilège qu'il regardoit comme l'ombre respectable d'un droit autrefois commun à toute la Nation. Il faisoit beaucoup de cas d'un petit Livre qui parut alors sur la conservation de ce privilège dans les Provinces d'Etats. Il croyoit que les décisions dogmatiques du Clergé, munies de l'autorité du Souverain, meritoient encore plus de respect : que la constitution étoit reçue ; qu'il falloit empêcher qu'on en abusât.

Si tout cela fait voir l'étendue de l'esprit de M. de MONTESQUIEU, il ne peint pas moins son caractère. Toujours porté à la douceur & à l'humanité, il craignoit des changemens dont les plus grande génies ne peuvent pas toujours prévoir les suites. Cet esprit de modération avec lequel il voyoit les choses dans le repos de son cabinet, il

Pap.

l'appliquoit à tout, & le conservoit dans le bruit du monde & dans le feu des conversations. On trouvoit toujours le même homme avec tous les tons. Il sembloit encore alors plus merveilleux que dans ses ouvrages : simple, profond, sublime, il charmoit, il instruisoit, & n'offensoit jamais. J'ai eu le bonheur de vivre dans les mêmes sociétés que lui; j'ai vû, j'ai partagé l'impatience avec laquelle il étoit toujours attendu, la joye avec laquelle on le voyoit arriver.

Son maintien modeste & libre, ressembloit à sa conversation; sa taille étoit bien proportionnée : quoiqu'il eut perdu prèsqu'entièrement un œuil, & que l'autre eut toujours été très-foible, on ne s'en appercevoit point : sa physionomie réunissoit la douceur & la subtilité.

Il fut fort négligé dans ses habits, & méprisa tout ce qui étoit au-delà de la propreté : il n'étoit vêtu que des étoffes les plus simples, & n'y faisoit jamais ajouter ni or, ni argent. La même simplicité fut dans sa table & dans tout le reste de son économie. Et malgré la dépense que lui ont causé ses voyages, sa vie dans le grand monde, le foible de sa vue, & l'impression de ses ouvrages, il n'a point entamé le médiocre héritage

ta
m
pr
un
fo

né
c'e
s'a
plu
lac
qu
&
la
per
de
dro
ne
nie
le v
alon
que
d'el
fa

*
Duc
jusq
pé u
ment
cins.
affit
de l'
présen

tage de ses peres, & a dédaigné de l'augmenter, malgré toutes les occasions qui se présentoient à lui, dans un pays & dans un siècle où tant de voyes de fortune sont ouvertes au moindre mérite.

Il mourut le 10 Février de cette année; & mourut comme il avoit vécu, c'est-à-dire sans faste, & sans foiblesse, s'acquittant de tous ses devoirs avec la plus grande décence. Pendant sa maladie sa maison fut remplie de tout ce qu'il y avoit en France de plus grand, & de plus digne de son amitié. Madame la Duchesse d'AIGUILLON, qui me permettra de la citer ici, (la mémoire de M. de MONTESQUIEU y perdroit trop, si je ne la nommois pas) ne le quitta point, & recueillit ses derniers soupirs. Ce fut chez elle que je le vis pour la première fois, & ce fut alors que se forma cette amitié dans laquelle j'ai trouvé tant de délices. C'est d'elle que je tiens les circonstances de sa mort *. Ces derniers momens d'un bien

* La douceur de son caractère (c'est Mad. la Duchesse d'Aiguillon qui parle) s'est soutenue jusqu'au dernier moment. Il ne lui est pas échappé une plainte, ni la moindre impatience. *Comment est l'espérance à la crainte, disoit-il aux Médecins. Il a parlé convenablement à ceux qui l'ont assisté: J'ai toujours respecté la Religion; la Morale de l'Evangile est une excellente chose, & le plus beau présent que Dieu peut faire aux hommes. Les Jésuites* qui

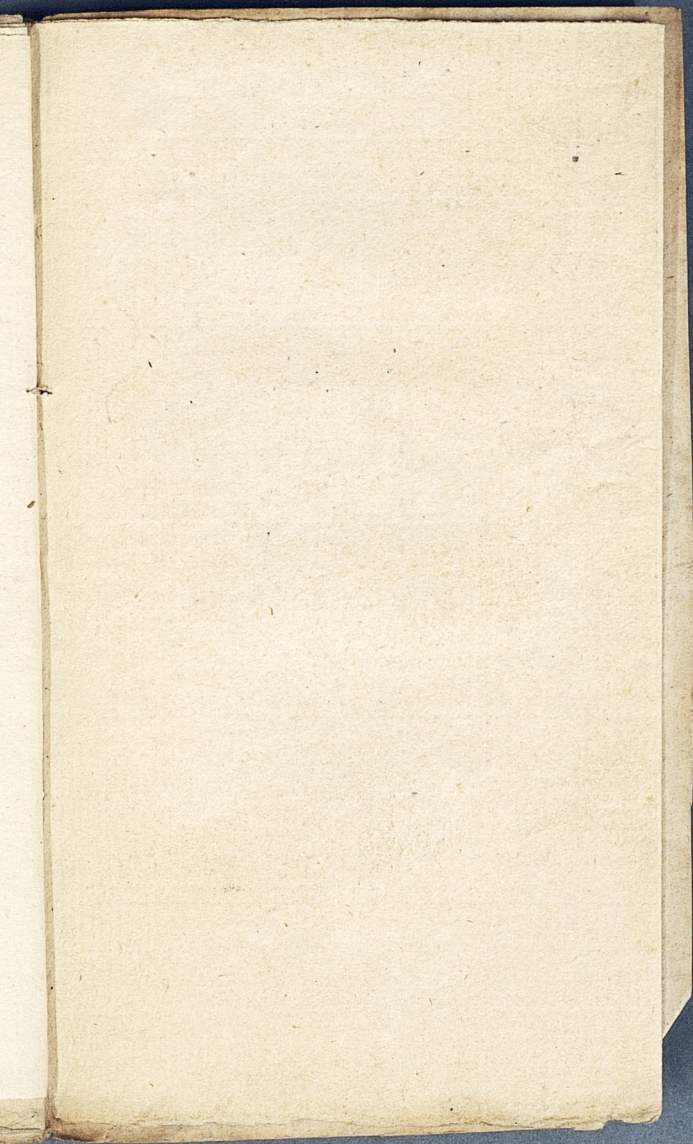
bien que nous allons perdre semblent devenir les plus précieux, & font en effet les plus beaux d'une belle vie, lorsque l'ame, prête à quitter la terre, & déjà débarassée du corps, se montre dans toute sa pureté.

M. de MONTESQUIEU s'étoit marié en 1715, & avoit épousé le 30 Avril, Demoiselle JEANNE de LARTIGUE, fille du sieur PIERRE de LARTIGUE Lieutenant-Colonel au régiment de Maulevrier. Il en eut un fils & deux filles. M. de SECONDAT, célèbre par son goût & par ses connoissances dans les mathématiques & la physique,

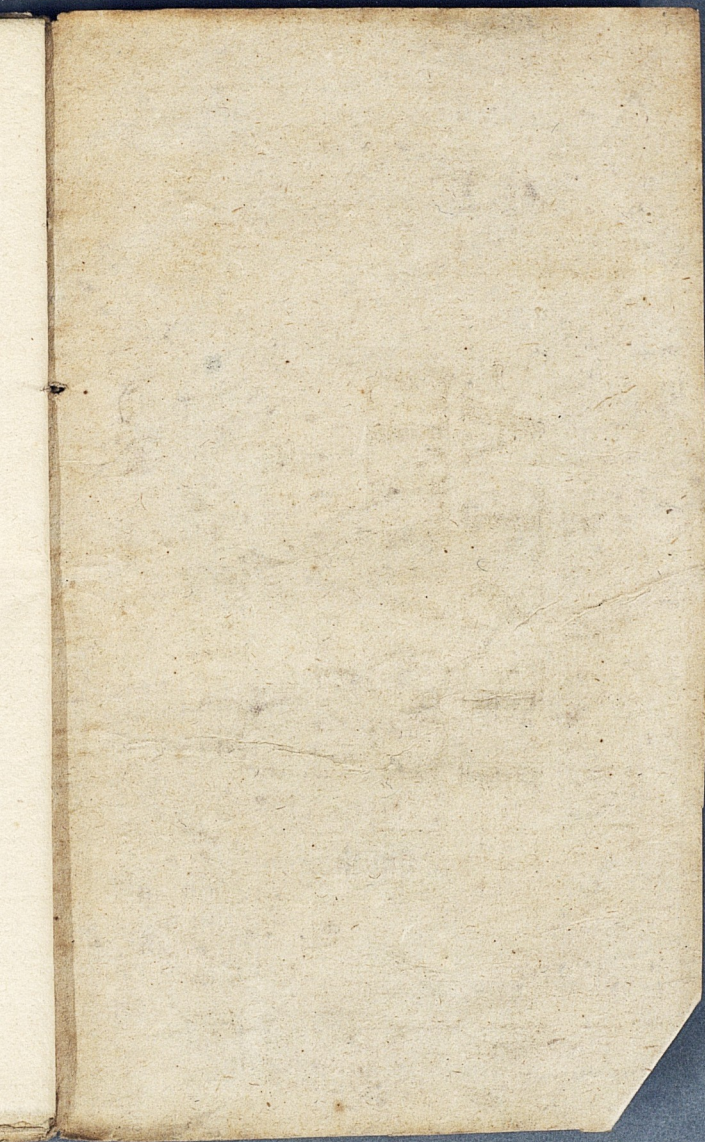
qui étoient auprès de lui le pressant de remettre les corrections qu'il avoit faites aux Lettres Persanes, il me remit & à Mad. du Pré, son Manuscrit en nous disant, *je veux tout sacrifier à la raison & à la Religion: consultez avec mes Amis, & décidez si ceci doit paroître.* Il étoit bien aisé de voir ses Amis, & prenoit part à la conversation, dans les intervalles où sa tête étoit libre. L'écart où je suis est cruel, me disoit-il, mais il y a aussi bien des consolations: tant il étoit sensible à l'intérêt que le Public y prenoit, & à l'affection de ses Amis. J'y passois les jours & presque les nuits. Mad. du Pré y étoit aussi très assidue. M. le Duc de Nivernois, M. de Buckley, la famille Fitzjames, le Chevalier de Jeaucourt &c. La Maison ne desemplissoit pas, & la ruë étoit embarassée. Les soins ont été aussi inutiles que les secours. Il est mort le 13e. jour de sa maladie, d'une fièvre inflammatoire qui attaquoit également toutes les parties.

fique, a été choisi par cette Académie pour y remplir la place de son pere. C'est une consolation de retrouver parmi nous un nom si cher dans un confrere capable de le soutenir; M. de CHATEAUBRUN; qui a retabli sur nôtre théâtre cette simplicité Grecque, que la mollesse des mœurs & la décadence du goût en avoient bannie, a eu sa place dans l'Académie Françoise; & l'Académie de Courtonne la remplacé par M. de LA CONFAMINE, qui recueille cet héritage d'un ami auquel il étoit digne de succéder.











www.books2ebooks.eu